

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 12 MAI 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Philippe Roy

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

#### RÉSOLUTION 2025-05-154

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 ;**
- E. État de la situation financière au 30 avril 2025 ;**

**F. Acceptation des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 ;**

**G. Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Janie Arseneau, de la Ville de Beauharnois relativement une demande d'appui - Projet de loi 93 concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble ;
- b) Correspondance de M. Doug Roth concernant une demande de don pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ;
- c) Correspondance du Centre de Services scolaires de l'Estuaire concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;
- d) Correspondance du Comité du 20<sup>e</sup> anniversaire du diabète, relativement la journée du diabète, le 24 mai 2025 suivit d'un souper Méchoui ;
- e) Correspondance de M<sup>me</sup> Myreille Lalancette, coordonnatrice Fête nationale Côte-Nord, relativement à une aide accordée de 4 000 \$ pour la Fête nationale 2025 ;
- f) Correspondance de M. Alex Henry, CPA et président par intérim concernant une invitation à l'assemblée annuelle se déroulant au jeudi 29 mai à 17 h au 136, rue Principale à Sacré-Cœur ;

**H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

**I. Administration générale :**

- a) Modification résolution 2025-03.99 ;
- b) État du service de la traverse Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine – dénonciation ;
- c) Vote par correspondance ;
- d) Promesse de vente future emprise de la rue Gauthier ;
- e) Correspondance de la Régie du bâtiment ;
- f) Renouvellement d'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord – 2025 ;
- g) Avis de motion du règlement numéro 633 ;
- h) Dépôt du Projet de Règlement 633 ;
- i) Avis de motion du règlement numéro 634 ;
- j) Dépôt du Projet de Règlement 634 ;
- k) Ajournement de la séance du conseil municipal ;
- l) Remboursement de taxes ;

**J. Hygiène du milieu :**

- a) Horaire printemps 2025 – Collecte des encombrants et des résidus verts ;
- b) Réhabilitation des puits PW-3, PW-1 et PW-2 ;

**K. Transport :**

- a) Demande de subvention – Chemin à double vocation ;
- b) Soumission aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ;

- c) Soumission fourniture de matériaux et machinerie projet promenade ;
- d) Soumission construction kiosques projet promenade ;
- e) Soumission déplacement et installation de kiosques projet promenade ;

**L. Urbanisme :**

- a) Dépôt de rapport des permis émis en avril 2025 ;

**M. Tourisme :**

- a) Demande de droit de passage 2025-2026 et 2027 pour la randonnée Vélo Santé Alcoa ;
- b) Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 2 entretien de la Route verte de de ses embranchements 2025-2026 ;
- c) Les Amusements gonflables - Gymkhana 2025 ;
- d) Offre de service représentation du Milot Land tour -Gymkhana 2025 ;
- e) Demande de prêt des gradins à la MRC de la Haute-Côte-Nord ;
- f) Les Courants musicaux 2025 ;

**N. Culture :**

- a) Dépôt du rapport de la journée d'activités pour Pâques ;
- b) Feux d'artifice - Fête nationale 2025 ;
- c) Fluide à mousse - Fête nationale 2025 ;
- d) Jeux gonflables – Fête nationale 2025 ;
- e) Artistes et maquillage - Fête nationale 2025 ;
- f) Projet Mon Passé, Mon Village, Mon Histoire ;
- g) Prix reconnaissance des bibliothèques ;

**O. Loisir :**

- a) Supervision des moniteurs du camp de jour ;
- b) Adhésion et AGA Unité Régionale de Loisirs et Sport Côte-Nord ;
- c) Soumission installation d'un système d'irrigation terrain de soccer ;

**P. Santé et bien-être : (aucun point)**

**Q. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport d'activité du mois d'avril 2025 ;
- b) Plan d'évacuation en cas de sinistre ;
- c) Autorisation d'achat pour deux (2) stabilisateurs pour véhicule V-STRUT ;
- d) Dépôt journée porte ouverte caserne 68 ;

**R. Embellissement (aucun point) :**

**S. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**T. Demandes d'aide financière :**

- a) Demande d'aide financière L'Alliance des femmes – Pièce de théâtre ;
- b) Demande d'aide financière – Chœur les gens de mon pays 2025 ;

**U. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

**V. Levée de la séance**

**Transport :**

RÉSOLUTION 2025-04-155

**Soumission aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord**

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion*

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été demandé sur le SEAO pour l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée le 1<sup>er</sup> mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois soumissions comme suit :

Transcie (1990) inc. : 327 989,32 \$ taxes non incluses

EJD Construction inc. : 334 241,56 \$ taxes non incluses

9099-3197 Québec inc. (Les Constructions St-Gelais) : 364 844,00 \$ taxes non incluses

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a déposé son rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Transcie (1990) inc au montant de 377 105,72 \$ après taxes; le coût étant approprié à même le règlement 626.

RÉSOLUTION 2025-05-156

**Soumission fourniture de matériaux et machinerie projet promenade**

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion.*

**CONSIDÉRANT QU'**une invitation à soumissionner a été demandée pour la location de machinerie et fourniture de matériaux dans le cadre du projet de la promenade;

**CONSIDÉRANT QUE** Transcie (1990) inc. nous a soumis une proposition au montant d'environ 18 185,50 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Transcie (1990) inc. au montant d'environ 20 905,34 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement 626.

RÉSOLUTION 2025-05-157

**Soumission déplacement et installation de kiosques projet promenade**

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion*

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de proposition de gré à gré a été demandée pour le transports et l'installation des kiosques dans le cadre du projet de la promenade;

**CONSIDÉRANT QUE** Transcie (1990) inc. nous a soumis une proposition au montant de 61 148.50 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le prix soumis les travaux électriques et de plomberie sont inclus ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Transcie (1990) inc au montant de 70 305.50 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement 626.

**Demande d'aide :**

RÉSOLUTION 2025-05-158

**Demande d'aide financière L'Alliance des femmes – Pièce de théâtre**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des Femmes, dans une lettre datée du 23 avril 2025, s'adresse à la municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de la pièce de théâtre qui se déroulera le 16 mai à 19 heure ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des Femmes étant un lieu d'appartenance, d'éducation populaire, de soutien et d'entraide ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme désire une aide au montant de 820 \$ pour la location de la salle Le Cœur du Fjord, ce qui permettrait d'offrir le coût du billet à moindre coût afin que les personnes à faible revenu puissent y assister ;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une contribution de 660 \$ l'Alliance des Femmes pour la pièce de théâtre qui se déroulera le 16 mai à 19 heure.

*Départ de M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère à 19 h 05.*

## RÉSOLUTION 2025-05-159

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

### Dépôt

#### **État de la situation financière au 30 avril 2025**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 avril 2025.

## RÉSOLUTION 2025-05-160

### **Acceptation des comptes à payer – Avril 2025**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 15 avril 2024 totalisant **231 089,09 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 4 694,52 \$  
Paiement par dépôt automatique 81 145,06 \$  
Paiement par prélèvement automatique 41 213,02 \$  
Paiement payé d'avance 104 036,49 \$

M<sup>me</sup> Lise Boulianne procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

#### **Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Janie Arseneau, de la Ville de Beauharnois relativement une demande d'appui - Projet de loi 93 concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble ;
- b) Correspondance de M. Doug Roth concernant une demande de don pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ;
- c) Correspondance du Centre de Services scolaires de l'Estuaire concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;
- d) Correspondance du Comité du 20<sup>e</sup> anniversaire du diabète, relativement la journée du diabète, le 24 mai 2025 suivit d'un souper Méchoui ;
- e) Correspondance de M<sup>me</sup> Myreille Lalancette, coordonnatrice Fête nationale Côte-Nord, relativement à une aide accordée de 4 000 \$ pour la Fête nationale 2025 ;
- f) Correspondance de M. Alex Henry, CPA et président par intérim concernant une invitation à l'assemblée annuelle se déroulant au jeudi 29 mai à 17 h au 136, rue Principale à Sacré-Cœur ;

## **Message et rapports d'activités du maire et des conseillers**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, Guillaume Lavoie, conseiller, Mme Nada Deschênes, conseillère et M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

### **Administration générale :**

#### RÉSOLUTION 2025-05-161

##### **Modification résolution 2025-03-99**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Gauthier était depuis plusieurs semaines en arrêt de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Gauthier nous informe de sa démission en tant que directeur incendie en date du 12 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2025-03-99 doit être abrogée et être remplacée ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de monsieur Yves Gauthier en tant que directeur incendie ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de spécifier que la Municipalité ne reconnaît nullement la véracité des allégations qui auraient motivé M. Gauthier à démissionner et qui sont contenues à cette lettre.

#### RÉSOLUTION 2025-05-162

##### **État du service de la traverse Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine - dénonciation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé que la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine fonctionnerait avec un seul navire à partir du 8 avril, pour une durée prévue de cinq semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de traverse a été complètement interrompu dans les deux directions le 11 avril 2025, privant la Côte-Nord de son principal lien d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** ces enjeux de transport ont des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et perdure depuis beaucoup trop d'années;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer ce qui suit :

**QUE** le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord dénonce l'état du service de la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine;

**QU'**il demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un service de qualité continu, respectant l'horaire en toutes circonstances, et de rendre rapidement disponibles d'autres navires en cas de bris, d'interruptions ou de travaux;

**QU'**il demande une rencontre officielle avec les représentants de la Société des traversiers du Québec;

**QUE** cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Monsieur Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec;
- Madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Guillaume Tremblay, président de la Coalition Union 138;

**QU'**il demande l'appui des MRC et des municipalités de la Côte-Nord, ainsi que de la MRC de Charlevoix-Est et de ses municipalités.

#### RÉSOLUTION 2025-05-163

##### **Vote par correspondance**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-06-186 est toujours d'actualité pour interdire le vote par correspondance;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire maintenir cette résolution;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de conserver le choix de ne pas autoriser le vote par correspondance et de maintenir la résolution 2021-06-186 en vigueur pour la prochaine élection 2025.

#### RÉSOLUTION 2025-05-164

##### **Promesse de vente future emprise de la rue Gauthier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire acquérir une emprise de route pour le prolongement de la rue Gauthier;

**CONSIDÉRANT QUE** de futures résidences seront construites de chaque côté de cette rue;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annick Gauthier et monsieur Jérôme Gauthier sont disposés à vendre cette partie de terrain identifié comme futur lot 6686954 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 1 387,5 m<sup>2</sup> pour la somme d'un dollar;

**CONSIDÉRANT QUE** cette promesse d'achat est conditionnelle à l'adoption et l'acceptation d'un règlement d'emprunt par la Municipalité pour le prolongement de la rue Gauthier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur la promesse d'achat pour l'acquisition du futur lot 6686954 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 1387,5 m<sup>2</sup> pour la somme d'un dollar;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le directeur général soit autorisé à mandater un notaire pour l'acquisition de cette parcelle de terrain dès que le règlement d'emprunt aura été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### RÉSOLUTION 2025-05-165

##### **Correspondance de la Régie du bâtiment**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie du bâtiment nous informe que des travaux de construction au 51, rue Mayrand ont été réalisés sans être titulaire d'une licence de constructeur - propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est une passible d'une infraction à la Loi sur le bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier sera transmis à nos assureurs et procureurs;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le transfert du dossier à nos procureurs ainsi qu'à notre assureur et d'attendre la décision de la Régie du bâtiment.

#### RÉSOLUTION 2025-05-166

##### **Renouvellement de l'adhésion de l'Association forestière Côte-Nord - 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025 de l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-05-167

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT 633**

---

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE GAUTHIER AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT**

---

À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 mai 2025 à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Marie-Chantal Dufour, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2025-05-168

**Dépôt du Règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier qu'une dépense et un emprunt**

La conseillère, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, donne avis que le « Règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-05-169

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT 634**

---

**RÈGLEMENT 634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 626 AUX FINS D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT**

---

**À UNE SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 mai 2025 à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Marie-Chantal Dufour, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 626 aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

#### RÉSOLUTION 2024-09-170

#### **Dépôt du projet de règlement 634 modifiant le règlement numéro 626 aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt**

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 634 modifiant le règlement numéro 626 aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 634 modifiant le règlement numéro 626 aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt » est déposé séance tenante.

#### RÉSOLUTION 2025-05-171

#### **Ajournement de la séance du conseil municipal**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit ajournée au jeudi 15 mai 2025 à 17 h 15.

#### RÉSOLUTION 2025-05-172

#### **Remboursement de taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** le Garage Multiservices Olivier Harvey inc. a été facturé en trop sur recommandation de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour les années 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur avait seulement un contenant de 360 litres et qu'il a été facturé pour un conteneur de 1.1 v<sup>3</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement pour 2023 est de 765,00 \$ et pour 2024 un montant de 1000,00 \$ pour un total d'environ 1 765,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'environ 1 765,00 \$ au garage Multiservices Olivier Harvey inc. pour une taxation

erronée relativement à la taxe sur les matières résiduelles pour les années 2023 et 2024.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'**une facture soit transmise à la MRC de la Haute Côte-Nord pour la réclamation de ces frais puisque la Municipalité a déjà payé pour l'enlèvement de ces matières résiduelles dans sa quote-part.

**Hygiène du milieu :**

### DÉPÔT

#### **Horaire printemps 2025 – Collecte des encombrants et des résidus verts**

Les membres du conseil et l'assistance sont informés que la collecte des encombrants se fera à date fixe, soit le 13 mai 2025 et la collecte des résidus verts aura lieu les 14 et 15 mai 2025.

### RÉSOLUTION 2025-05-173

#### **Réhabilitation des puits PW-3, PW-1 et PW-2**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur alimente actuellement sa population à partir de trois puits de pompage PW-1, PW-2 construits en 2003 et 2004 et le puits PW-3 construit en 2012;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** problématique liée au développement de bactéries ferrugineuses a abaissé la capacité de production des puits en colmatant les crépines;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** réhabilitation a déjà été réalisée sous la supervision de Englobe en juin 2020 des puits PW-1 et PW-2 et que celle-ci avait permis d'améliorer la capacité des puits;

**CONSIDÉRANT QUE** le puits PW-3 n'a jamais été réhabilité et que la réhabilitation devrait se faire tous les 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** Englobe nous offre leurs services pour la préparation des documents d'appel d'offres afin de mandater un entrepreneur en forage, faire la surveillance du chantier pendant la réhabilitation, faire la planification, la gestion du projet et la rédaction des rapports techniques au montant de 16 130,00 \$ plus les taxes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'offre de service d'Englobe pour la préparation des documents d'appel d'offres et de faire la planification, la gestion et la rédaction des rapports techniques au montant de 18 545,47 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même la TECQ 2024-2028.

**Transport :**

## RÉSOLUTION 2025-05-174

### **Demande de subvention – Chemin à double vocation**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les transporteurs ont fourni, à la demande de la Municipalité de Sacré-Cœur, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions et le volume transporté au cours de l'année 2024-2025 qui ont emprunté le chemin du Moulin, à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours :

NOM DU CHEMIN :	Chemin du Moulin
LONGUEUR :	2,85 km
RESSOURCE TRANSPORTÉE :	Copeaux, sciures, bois d'œuvre, billots

et bois en longueur, pâte, écorces.

NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN : ENVIRON 40 802 (aller-retour)

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sacré-Cœur demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur de 2,85 kilomètres.

## RÉSOLUTION 2025-05-175

### **Soumission construction kiosques projet promenade**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitations ont été demandées pour la construction de six kiosques dans le cadre du projet de la promenade;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions comme suit :

Entreprises Franken inc. au montant de 92 000 \$ taxes non incluses (bâtiment construit sur le site du projet)  
Tradition Désign au montant de 66 000 \$ taxes non incluses (bâtiment construit hors chantier)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Tradition Désign au montant de 75 883,50 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement 626.

**Urbanisme :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport des permis émis en avril 2025**

Au mois d'avril 2025, 22 permis ont été émis pour un total annuel de 55 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 252 000\$ et le montant des permis s'élève à 430 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en avril 2025

**Tourisme :**

### RÉSOLUTION 2025-05-176

#### **Demande de droit de passage 2025, 2026 et 2027 pour la randonnée vélo santé Alcoa**

**CONSIDÉRANT QUE** la « Randonnée Vélo Santé Alcoa » a pour mission d'amasser des fonds afin de réaliser des projets santé et contribuer à l'acquisition d'équipements spécialisés prioritaires pour notre hôpital régional, tout en poursuivant son objectif de promotions des saines habitudes de vie par la pratique sécuritaire du vélo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur demande l'autorisation de droit de passage dans notre municipalité pour le groupe de cyclistes de l'événement « La Randonnée Vélo Santé – Alcoa » à l'occasion de la 21<sup>e</sup> édition ainsi que pour les années 2026 et 2027 ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le droit de passage dans notre municipalité du groupe de cyclistes de l'événement « La Randonnée Vélo Santé – Alcoa » soit autorisé pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à souligner le passage de la Randonnée vélo santé Alcoa afin d'offrir un cocktail et/ou des bouchées aux participants, lors de leur passage dans la Municipalité de Sacré-Cœur, le jeudi 22 août prochain et de défrayer le coût de ce cocktail et/ou des bouchées, au montant estimé à la somme de 300 \$ : le coût étant approprié à même le budget régulier;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur, les autorisations des droits de passages de la Randonnée Vélo Santé – Alcoa, pour les années 2025, 2026 et 2027.

#### RÉSOLUTION 2025-05-177

##### **Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3 entretien de la Route verte et de ses embranchements 2025- 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 22 226 toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 11 113 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes appuyée par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, certifie que M. Jeannot Lepage, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

#### RÉSOLUTION 2025-05-178

##### **Les Amusements gonflables - Gymkhana 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** des jeux gonflables à l'occasion du Gymkhana permettent aux parents et aux enfants de se divertir et d'attirer d plus en plus de touristes de partout ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Amusements gonflables du Royaume nous offre la location des jeux gonflables au montant de 1 725 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer l'offre de service de l'entreprise Les Amusements gonflables du Royaume au montant de 1 983,32 \$, taxes incluses pour la location des jeux gonflables lors du Gymkhana 2025 : Le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-05-179

**Offre de service représentation du Milot Land tour -Gymkhana 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gymkhana de Sacré-Coeur veut offrir un spectacle de motocross afin d'offrir un bon potentiel d'attractivité ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Productions Benoit Milot inc. pour une représentation du Milot Land tour d'une durée 1 h, le 22 août 2025, au montant de 18 000 \$, taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de repas pour 10 personnes et les consommations sont estimés à environ 800,00 \$ et sont à la charge du Gymkhana ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer le contrat avec M. Benoît Milot de Productions Benoit Milot inc. pour une représentation du Milot Land tour d'une durée 1 h, le 22 août 2025, au montant de 20 695,50 \$, taxes non incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-05-180

**Demande de prêt des gradins à la MRC de la Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT** la réglementation concernant la réservation d'équipement à la MRC Haute-Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire procéder à la réservation de gradins lors de ces activités ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Catherine Dallaire, monsieur Jeannot Lepage et monsieur Jimmy Jacques à procéder à la signature de l'entente et d'engagement de responsabilité pour la location de gradins de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre des activités à venir et ce, selon la disponibilité de ceux-ci et s'engage à détenir une assurance responsabilité pour le remplacement de gradins évalués à 40 500 \$.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser d'informer la MRC de la Haute-Côte-Nord qu'une preuve d'assurance pour le remplacement des gradins sera transmise une fois l'an, à la MRC.

RÉSOLUTION 2025-05-181

## Les Courants musicaux 2025

**CONSIDÉRANT QU'**aucune aide financière n'est disponible pour l'été 2025 pour la tenue des courants musicaux sur le quai de L'Anse-de-Roche;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permet de mettre le quai de L'Anse-de-Roche plus attrayant et que chaque année nous constatons une très bonne participation de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de cette activité peut être réalisée à même le budget régulier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de cette activité au quai de L'Anse-de-Roche du 28 juin au 6 septembre 2025 et d'autoriser la dépense estimée à environ 6 275,00 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Culture :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport de la journée d'activités pour Pâques**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la journée d'activités pour Pâques.

### RÉSOLUTION 2025-05-182

#### **Feux d'artifice - Fête nationale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de Sacré-Cœur aiment participer à la Fête nationale et qu'un feu d'artifice rassemble les gens en grand nombre ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de préparer un feu d'artifice au centre récréatif de Sacré-Cœur pour la Fête nationale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise PyroSpeK nous propose une offre de service au montant de 2 400 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer l'offre de service de l'entreprise PyroSpek au montant de 2 759,40 \$, taxes incluses : Le coût étant approprié à même le budget régulier.

### RÉSOLUTION 2025-05-183

#### **Fluide à mousse pour canon- Fête nationale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** pour amuser les familles de Sacré-Cœur et leurs enfants, une nouvelle activité attirerait beaucoup de gens ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'acheter du fluide à mousse pour notre canon à mousse ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise PROLUDIK nous propose une offre de service au montant de 325 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer l'offre de service de l'entreprise PROLUDIK pour acheter du fluide à mousse pour notre canon à mousse au montant de 419,67 \$, taxes incluses : Le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### RÉSOLUTION 2025-05-184

##### **Jeux gonflables - Fête nationale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** des jeux gonflables à l'occasion de la Fête nationale permettent aux parents et aux enfants de se divertir ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Amusements gonflables du Royaume nous offre la location au montant de 1 725 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer l'offre de service de l'entreprise Les Amusements gonflables du Royaume au montant de 1 983,32 \$, taxes incluses : Le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### RÉSOLUTION 2025-05-185

##### **Artistes et maquillage - Fête nationale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** pour amuser les enfants lors de la Fête nationale, du maquillage et des artistes amuseurs seraient présents ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise La Troupe, Les fous du Roi nous offre leur service pour du maquillages et sculpture de ballons ainsi que de l'amusement au montant de 1 500 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Catherine Dallaire, technicienne comptable à signer l'offre de service de l'entreprise La Troupe, Les fous du Roi nous offre leur service pour du maquillages et sculpture de ballons ainsi que de l'amusement au montant de 1 724,63 \$, taxes incluses : Le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### RÉSOLUTION 2025-05-186

##### **Projet Mon Passé, Mon Village, Mon Histoire**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Annie Manning désire élaborer un projet sur l'histoire de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser ce projet, un répertoire de photos doit être élaboré;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Manning désire être autorisée à solliciter la population afin d'acquérir des photos de citoyens pour le montage du projet;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Annie Manning à solliciter la population afin d'acquérir des photos de citoyens pour le montage du projet.

#### RÉSOLUTION 2025-05-187

##### **Prix reconnaissance des bibliothèques**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 juin 2025, se tiendra la 4<sup>e</sup> édition des prix de reconnaissance des bibliothèques;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque de Sacré-Cœur est en nomination parmi les 3 finalistes dans la catégorie Animation ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Boulianne est disposée à participer à ce gala et recevoir le prix si notre bibliothèque est la gagnante;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne à participer au gala qui se tiendra à Sept-Îles le 6 juin prochain et de procéder au remboursement de ses frais de déplacement.

**Loisir :**

#### RÉSOLUTION 2025-05-188

##### **Supervision des moniteurs du camp de jour**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Érika Lévesque a accepté de superviser les moniteurs du camp de jour ainsi que les activités pour la période estivale de 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'heures estimé pour la supervision est d'environ 130 heures pour la saison au taux et demi du salaire de moniteur de terrain de jeux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la convention collective, toutes les heures excédant 40 heures par semaine doivent être rémunérées à un taux et demi du salaire normal;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des heures de travail réalisées par madame Érika Lévesque aux taux et demi de son salaire normal pour les heures réalisées de supervision pour le camp de jour estimé à environ 130 heures de travail.

Résolution 2025-05-189

**Adhésion et AGA Unité Régionale de Loisirs et Sport Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** l'URLSCN est un partenaire majeur dans tout ce qui touche les loisirs et le sport sur la Côte-Nord et que l'organisme fait la promotion de l'inclusion via ses programmes adaptés pour personnes à mobilité réduite et aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur désire elle aussi encourager l'inclusion sociale et faire la promotion des saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur a reçu une demande de renouvellement de l'adhésion et une invitation à l'AGA 2025;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'adhésion à l'URLSCN 2025-2026 au montant de 437,13 \$, taxes incluses : le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-05-190

**Soumission installation d'un système d'irrigation terrain de soccer**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de proposition a été demandé de gré à gré à Irriglobe pour la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation sur le futur terrain de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** Irriglobe nous propose la fourniture et l'installation du système d'irrigation du futur terrain de soccer pour un montant de 37 600 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition d'Irriglobe pour la fourniture et l'installation du système d'irrigation sur le futur terrain de soccer pour un montant de 43 230,60 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Santé et bien-être : (aucun point)**

**Incendie :**

Dépôt

**Dépôt du rapport d'activité du mois d'avril en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'avril 2025.

RÉSOLUTION 2025-05-191

**Plan d'évacuation en cas de sinistre**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'avoir un plan d'évacuation en cas de sinistre pour l'édifice municipal ainsi que pour le centre récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'évacuation a été soumis au service de prévention des incendies pour commentaires et que ceux-ci ont été intégrés au plan;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le plan d'évacuation en cas de sinistre et que le service de protection incendie soit autorisé à procéder à la formation du personnel.

RÉSOLUTION 2025-05-192

**Autorisation d'achat pour deux (2) stabilisateurs pour véhicule V-STRUT**

**CONSIDÉRANT QUE** notre service incendie intervient sur des appels de désincarcération ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre service incendie ne possède aucun stabilisateur pour véhicules;

**CONSIDÉRANT QU'**un stabilisateur aurait été nécessaire pour la sécurité des intervenants et des victimes sur les lieux de plusieurs appels ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions de :

- 1200-degrees technos feu au montant de 3 990,00 \$, taxes non incluses
- L'arsenal au montant de 5 650,00 \$, taxes non incluses

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le paiement de deux (2) stabilisateurs V-STRUT pour la soumission de 1200 degrés technos feu au montant de 4 587,50 \$, taxes incluses : le coût étant approprié au budget régulier.

**Embellissement : : (aucun point)**

**Demande d'appui : (aucun point)**

**Demandes d'aide financière :**

RÉSOLUTION 2025-05-193

**Demande d'aide financière – Chœur Les gens de mon pays**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue le 30 avril 2025, de Mme Odélie Brouillette, présidente du Chœur Les Gens de mon Pays ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ladite correspondance, madame Brouillette sollicite une contribution financière de la municipalité de Sacré-Cœur, pour les concerts du 17 et 18 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur désire encourager les activités culturelles sur le territoire de la Haute-Côte-Nord;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière de 30 \$ représentant la catégorie bronze comme aide pour les spectacles du 17 et 18 mai prochain; le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

**Affaires nouvelles :**

RÉSOLUTION 2025-05-194

**Vente camion Dodge Ram**

**CONSIDÉRANT QUE** le Dodge Ram a été mis au rancart, il est requis de s'en départir aux plus offrant avec une mise de départ de 500,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente du camion Dodge Ram 2005 au plus offrant avec une mise de départ d'environ 500,00 \$;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à effectuer la vente finale du véhicule et de procéder au transfert de propriété à la SAAQ.

RÉSOLUTION 2025-05-195

**Achat de borne de recharge électrique pour vélos**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Halt inc. nous propose une borne de recharge électrique pour vélos au montant de 4 969,99 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Halt inc. pour l'achat d'une borne de recharge électrique pour vélos et d'une station de réparation au montant de 6 805,36 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-05-196

**Rencontre avec Centre de service scolaire de l'Estuaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> mai 2025, une rencontre annuelle entre la Municipalité et le CSSE s'est tenue pour discuter de l'entente protocolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, le CSSE nous a informés qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, l'augmentation des tarifs de location du gymnase et de la bibliothèque passera de 2,4 % à 4,4 % soit :

Gymnase 15,56 \$ à 16,25 \$/h  
Bibliothèque 9,21 \$ à 9,62 \$/h

**CONSIDÉRANT QUE** le fond d'immobilisation au 31 mars 2025 est de 11 368,53 \$ et que le CSSE changera les filets de volleyball avec ancrage à la demande de M<sup>me</sup> Lise Deschênes;

**CONSIDÉRANT QU'**un trousseau de clés supplémentaire a été demandé au CSSE;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSE demande que la plage horaire comprise entre 15 h 30 et 17 h soit réservée pour des activités parascolaires, autres que pour du badminton;

**CONSIDÉRANT QUE** les périodes de facturation seront en octobre, février et juin et qu'il est requis de transmettre les tableaux d'utilisation du gymnase, bibliothèque et centre récréatif avant la facturation;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux horaire de location des espaces municipaux n'ont pas été revus depuis l'année 2010 et qui s'établissent comme suit :

**Centre récréatif :**

De 45 \$/h plus taxes

**Salle paroissiale Le Cœur du Fjord :**

Cours divers :	30 \$/heures plus taxes
Réunion :	135 \$/jour plus taxes
Soirée sans musique :	150 \$/jour plus taxes
Soirée avec musique :	262,50 \$/jour plus taxes

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les nouveaux taux de location du centre récréatif, de la salle communautaire et de la salle Le Cœur du Fjord comme suit :

**Centre récréatif :**

De 45 \$/h plus taxes

**Salle paroissiale Le Cœur du Fjord :**

Cours divers :	30 \$/heures plus taxes
Réunion :	135 \$/jour plus taxes
Soirée sans musique :	150 \$/jour plus taxes
Soirée avec musique :	262,50 \$/jour plus taxes

**QUE** ces tarifs de modification d'horaire du gymnase pour des activités parascolaire soit modifié afin de permettre ces activités par l'école entre 16 h 30 et 17 h.

## RÉSOLUTION 2025-05-197

### **Demande d'appui à la Ville de Blainville - Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février 2025 par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette e, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUILLAUME LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

RÉSOLUTION 2025-05-198

**Représentant de la Municipalité de Sacré-Cœur au service incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Janic Boisvert a donné sa démission au poste d'élu ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a plus de représentant du conseil au service incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Philippe Roy a été demandé de représenter la Municipalité au service incendie ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que M. Philippe Roy représente la Municipalité de Sacré-Cœur au service incendie ;

RÉSOLUTION 2025-05-199

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 45.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire